

Garantie Sunbrella® Horizon®

Nous garantissons nos tissus Sunbrella avec la garantie la plus complète du marché.



Garantie limitée de 5 ans sur les produits

Cette garantie s'applique à l'acheteur original de Sunbrella Horizon et peut être soumise à inspection. Au cours des trois premières années, si le produit Sunbrella Horizon devient inutilisable en raison d'une perte de résistance ou d'une décoloration dues à une utilisation et une exposition normales, toute réclamation au titre de la garantie peut donner droit à un montant maximum de 40 euros de coûts de main-d'œuvre par mètre linéaire, en plus du produit de remplacement. La quatrième et la cinquième année, Dickson Constant fournira uniquement un produit de remplacement.



Garantie limitée de 3 ans sur l'effet de rosissement microbien

Cette garantie s'applique à l'acheteur original de Sunbrella Horizon et peut être soumise à inspection. Au cours des trois premières années, si le produit Sunbrella Horizon devient inutilisable en raison d'un rosissement microbien, toute réclamation au titre de la garantie peut donner droit à un montant maximum de 40 euros de coûts de main-d'œuvre par mètre linéaire, en plus du produit de remplacement.

Cette garantie couvre uniquement le tissu Sunbrella. Cette garantie ne couvre pas l'entretien et le nettoyage normaux, les dommages causés par une mauvaise utilisation ou un abus, une installation incorrecte ou les coûts associés au remplacement du tissu, y compris la main-d'œuvre et l'installation. La responsabilité de Dickson Constant est expressément limitée à cette garantie. Dickson Constant se réserve le droit d'inspecter le tissu soumis à la réclamation.

Pour obtenir un service de garantie, veuillez contacter le revendeur ou le distributeur auprès duquel le produit a été acheté. L'acheteur d'origine contactera le fabricant de l'article acheté, qui prendra ensuite contact avec Dickson Constant.